Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260220-2026200203-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 13 février 2026 qui leur a été adressé le 13 février 2026 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUÉE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 13 février 2026 et du site des Forges le 13 février 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 13 février 2026.

Conseillers présents : Jacques BIHOUÉE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSAGER, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Anne MESMEUR, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, Cécile LE MOINE, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Patrick POCARD donnant pouvoir à Erwann MORVAN.

Conseillers absents : Michael BERNABÉ et Julien LECLAIR.

Secrétaire de séance : Sabine GUILLEMIN

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 20

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-02.20-03 – TRAVAUX DE VOIRIE – ANNEE 2026

- **Présentation des propositions de travaux**
- **Autorisation de lancement de la consultation auprès des entreprises**

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260220-2026200203-DE

Exposé

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer afin de définir les travaux de voirie prioritaires dans le cadre du programme de l'entretien de la voirie communale pour l'année 2026 dans l'agglomération et hors agglomération pour la Commune Nouvelle de Forges de Lanouée.

Il présente les lieux d'implantation des travaux projetés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	20
DONNANT POUVOIRS	01
VOTANTS	21
ABSENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable pour l'inscription des travaux au programme de voirie 2026 et définit comme suit les tranches de travaux en rajoutant la route du lavoir à aller vers le lieu-dit « le Camper » en tranche optionnelle (enrobé sur environ 400 mètres)

PROGRAMME ENROBE

TRANCHE FERME	La brousse des nouettes/ La courte branche	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Bocneuf la forêt/ Le gué aux biches	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Montenvert	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Le furgon (la Noé Ruault)	200 mètres + purge	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La ville jéhan/ La ville dono	300 mètres	Programme hors agglomération

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260220-2026200203-DE

TRANCHE FERME	Patte d'oie la Rougeraie/RD 778		Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Impasse de la fontaine (Bellevue)	70 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La chesnaie/ Le coudray	100 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	Route du lavoir à aller vers le lieu-dit « le Camper »	Environ 400 mètres	Programme hors agglomération

PROGRAMME BICOUCHE

TRANCHE FERME	Le pas aux biches/ Le plessis jaulme	1 km	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La ville josselin/ La regobe	300 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Brantry/ Kermelin	700 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La croix blanche/ La Gougeonnière	600 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	La brousse des nouettes/ La courte branche	1 km	Programme hors agglomération

- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 12 mars 2026

Le Maire,

Jacques BIHOUÉE

La secrétaire de séance,

Sabine GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication